

Monsieur Maurice Bezé
70 allée de la Voulzie
77350 Le Mée-sur-Seine

Le 09-05-07

Provence Syndic Transaction
Et
Conseil Syndical Les Hauts de Fontsaite

Madame, Monsieur

Propriétaire d'un studio au 1^{er} étage du Bât. C2 depuis 23 ans, j'ai pris acte du rejet de la résolution n°14 lors de l'A.G. du 31-03-07 concernant les travaux sur la dalle des garages C. J'ai chaque année réglé régulièrement mes charges, contribuant ainsi aux divers travaux d'embellissement de la copropriété.

Mais j'ai toujours eu, de mon balcon, une vue en premier plan sur le mur de clôture du Bât. C, inachevé, en béton brut.

Aussi, l'Assemblée générale ayant « donné mandat au Syndic et au Conseil syndical de faire effectuer des réparations ponctuelles afin de régler les problèmes au coup par coup », je souhaiterais vivement, puisque la démolition du mur jardinière envisagée pour 1296€ n'est pas retenue, que soit au moins décidée la mise en peinture de ce mur, pour lui donner enfin un air de fini plus agréable à voir, ce qui ne serait pas une grande dépense pour chacun.

Espérant que ma demande pourra être satisfaite, je vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

Monsieur Bezé

